

COMPTE-RENDU N°3/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

---- L'an deux mille **DIX-HUIT**

le **23 MAI à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 17 mai 2018

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **DELMAERE** Christian, **LERDA** Serge, **ALBERT** Patrice, **WALLON** Muriel **LATIL** Yves, **WEBER** Hélène, **VILLETTE** Christelle et **BERTOUCHE** Christel.

5 Absent(s) excusé(s) : **TURCAN** Nicole, **MACCARIO** Fabrice, **ALBERT JUESTZ** Françoise, **FAURE** Michel et **WALCZAK** Franck,

4 Pouvoir(s) : **TURCAN** Nicole à **ROBERT** Frédéric, **MACCARIO** Fabrice à **ALBERT** Patrice, **FAURE** Michel à **DELMAERE** Christian et **WALCZAK** Franck à **AVINENS** René

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

Approbation du compte-rendu du conseil du 04 AVRIL 2018 à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1) - COMPTABILITÉ : décision modificative budget général 1.2018

Des crédits supplémentaires ont été perçus depuis le vote du budget :

1/ **section de fonctionnement** : recettes = Dotation de solidarité rurale : + 10 715 euros

Prévoir diminution DGF

Dépenses : Réajustements de crédits (produits d'entretien WC publics, SACEM) + ACQUISITION CAVEAU (famille BOUCHET)

2/ **section d'investissement** : les 3 dossiers « demande de subvention DETR 2018 » ont été retenus :

	Montant HT du projet	subvention DETR	pour mémoire :
DETR pour la voirie :	66 410 €	26 564 €	FODAC 10 800
DETR pour la video protection :	60 500 €	30 250 €	<i>en attente Région</i>
DETR pour les ordinateurs de l'école :	9 471.50 €	7 577 €	//

+ 2000 € en + de taxes d'aménagement c/10226

TOTAL à répartir en investissement : 66 391 €

En dépenses :

* prévoir en investissement acquisition nouvelle faucheuse débroussailleuse = 19 000 € TTC

* rajouter prise en charge travaux d'installation du système de video protection (raccordement EDF etc)

* crédits supplémentaires pour travaux église du village

* crédits pour la salle intergénérationnelle

Proposition de répartition :

DÉPENSES			RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT : 10 024 €				
C/605		4500	Article 74121 (DSR 2018)	+ 10 715
c/60631		1000	Article 7411	- 691
c/637		300		
c/64131		3800		
c/658822		424		
Total		10 024	total	10 024
SECTION D'INVESTISSEMENT : 66 391				
comptes	opérations			
C/2313	« église village » op220	5000	C/10226	2000
c/2315	op°221 (video prot)	30 000	C/1331	26564
c/2313	op°227 (salle intergé)	9 391	C/1331	30250
C/21578	op°.228 (épareuse)	19 000	C/1331	7577
c/2313	op°229 (mur « Varela »)	3000		
total		66 391		66 391

= délibération : accord à l'unanimité

Vente de l'ancienne épareuse : Monsieur le maire est autorisé à faire les démarches nécessaires et proposer un prix de vente de 2000 € négociables.

2) – Point sur les travaux

- Les toilettes publiques ont été mises en service
- Le cheminement doux est terminé ; l'éclairage public est opérationnel. H2P a été relancé pour ouvrir le grillage côté sud. Au niveau de l'abri bus, des barrières seront mises pour éviter que des motos ou autos passent. Le petit jardin public va être aménagé.
- L'aire de stationnement à côté du cimetière du village est achevée ; le marquage au sol est différé d'une année.
- Le marché « voirie » a été lancé (réception des offres le 12 juin)
- Le marché « fournitures repas cantine » a été lancé (réception des offres le 29 juin)
- Le marché « cimetière » va l'être...
- La mise en place de la video protection est en attente de l'arrêté préfectoral d'autorisation. La centrale d'achat UGAP sera contactée pour l'acquisition et l'installation des 7 caméras. La commune aura des travaux d'aménagement à sa charge et les frais de raccordements électriques.
- Mur « Varela »

3) - Sortie « CCAS » / prise en charge par la commune

Rappel : Le CCAS prenait à sa charge 50 % lors des sorties. C'est au conseil à se prononcer désormais. Le montant par personne pour la prochaine sortie s'élève à 74 € ; il est proposé de prendre en charge 36.50 €

= délibération : accord à l'unanimité

4) - bail de location parcelle ZA 181p + servitudes : TDF

Ce dossier a été évoqué lors du conseil du 20 décembre 2017. Installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunication sur la parcelle communale ZA 181 pour partie (en bleu sur le plan)

Ledit terrain d'une contenance d'environ 160 m², destiné à accueillir les infrastructures nécessaires et notamment un pylône.

+ servitude de passage à créer sur le reste de la parcelle ZA 181 et la parcelle d'accès ZA 183 (en orange sur le plan)

**Montant annuel de la location :
2000 euros**



= délibération à l'unanimité

5) - Dossier régularisation GUERIN/PANNIER, valeur du foncier PLAN JT

Historique :

Une régularisation cadastrale complexe a été initiée en 1998 suite à une erreur d'attribution de parcelles sur un acte de 1976. La commune est intervenue et a procédé à un échange de parcelles avec l'Office National des Forêts (les terrains de l'Etat étant inaliénables) en vue de les céder aux propriétaires riverains. Suite à des problèmes de succession à l'époque, cette régularisation n'avait pu être mise au point. Par délibération 73/2014, du 22.12.2014, le dossier a été repris et finalisé.

Rappel : présentation d'un plan établi par un géomètre expert, qui reprend les propositions de cessions ; la parcelle concernée cadastrée B N°1810 (issue de la parcelle B N°1481 échangée en 1998) a été subdivisée en 3 lots, la commune s'étant engagée en 1998 (délibération du 06 novembre 1998) à la rétrocéder ainsi qu'il suit :

- + Parcelle B N°1810p lot A, contenance 54 m² : à céder aux consorts PANNIER, la partie sur laquelle sont implantés les escaliers avec obligation de créer une servitude au profit des consorts GUERIN afin qu'ils puissent accéder à leur propriété ;
- + Parcelle B N°1810p lot B, contenance 26 m² : à céder aux consorts GUERIN, en régularisation de la situation de 1976.
- + Parcelle B N°1810p, lot C, contenance 69 m² : une régularisation portant sur l'emprise de la voirie était également prévue en 1998 ; étant précisé que l'extrémité nord de la parcelle B N°1810 constitue une portion de la voie communale n°2. Le lot C sera subdivisé afin que la partie jouxtant la voirie (environ 8 m²) soit classé ensuite en domaine public.

---- La parcelle B N°1246 échangée en 1998, sera également subdivisée afin de régulariser la partie (environ 1.20 m²) formant une portion de la voie communale n°2 (« rue de la mairie ») qui sera portée en domaine public.

Le conseil municipal avait validé ce projet.

Il y a lieu, aujourd'hui de déterminer, pour l'acte notarié, la valeur du foncier à céder. S'agissant de régularisations cadastrales concernant des portions de talus rocheux enherbés inconstructibles non boisés et pentues en zone naturelle du Plan local d'Urbanisme (B 1197) et de vieux escaliers en zone naturelle (B 1996), il est proposé de céder ces parcelles à l'euro symbolique. La valeur réelle étant estimée à 0.10 €/m².

Proposition : euro symbolique

Cession parcelle B 1996 aux consorts PANNIER : 54 m², en zone naturelle

Cession parcelle B 1997 aux consorts GUERIN : 26 m², en zone naturelle

6)– Echange terrain consorts BONO :

Des propriétaires privés ont sollicité la commune pour l'éventuelle acquisition d'une partie de la parcelle B N°1643 afin de créer un accès à leur futur lotissement. Le maître d'œuvre viendra donner des précisions au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Un échange de parcelles pourra être envisagé avec la B 1218 sur laquelle se trouve le poste de relevage du village.



7) – Recensement population en janvier 2019 :

Pour information : 2 agents recenseurs seront à recruter

8)– INTERCO : dossier CRET = Intervention du président de la CCJLVD

Pour information : Concerne des dossiers de subventions portés par l'Interco auprès de la Région pour l'isolation des bâtiments communaux (mairie/salle des fêtes/écoles) / économies d'énergie / toitures photovoltaïques.

Pour l'interco seule : amélioration du tri sélectif et collecte des ordures ménagères.

A compter du 1^{er} avril 2019 : tous les emballages seront à mettre au tri. On peut déjà mettre aujourd'hui, les petits emballages métalliques tels que capsules, papier alu, plaquettes médicaments.

9)– **TRANSPORTS SCOLAIRES** : la Région demande le montant de la prise en charge de la commune en sa qualité d'organisateur secondaire pour le RPI.

Actuellement gratuité pour les familles des 2 communes.

= **délibération à l'unanimité pour Validation gratuité**

10) – Règlement Européen Général sur la Protection des données personnelles (RGPD)

Monsieur le maire donne communication d'une note de documentation de l'AMRF

1- APPLICATION DU RGPD

2- APPROBATION DE LA DESIGNATION D'UN DELEGUE.

Accord à l'unanimité.

11) - Questions diverses

- Le jeudi 07 juin : cérémonie Indochine à la stèle d'Aubignosc
- Spectacles à la salle des fêtes : le 26 mai « la femme du boulanger » et le 02 juin : chorale d'Aubignosc « la clé des chants »

La séance est levée à 20h30.

Le maire – René AVINENS

